[illegible]

... sur la ... avant que la question [illegible] la nation il ne sera peut-être pas hors de propos d'examiner quelles doivent être les bases de la charte du nouvel établissement.

Beaucoup de personnes pensent qu'on n'a qu'à faire revivre la charte de l'ancienne banque des Etats-Unis; beaucoup d'autres pensent, au contraire, que l'ancienne charte exige de grandes modifications; et cette dernière opinion parait décidément prévaloir.

S'il fallait accepter la Banque des Etats-Unis telle qu'elle était naguère, ou n'en avoir pas du tout, il n'y aurait pas à balancer, parce qu'après tout l'intérêt général exige impérieusement qu'il y ait une banque nationale; mais la question ne saurait être ainsi posée, car il est naturel non seulement d'accepter ce qui est bien, mais encore de rechercher ce qui est mieux et de profiter dans toutes les occasions des expériences du passé. L'ancienne Banque des Etats Unis a rendu de grands services; mais s'il est possible d'en créer une autre sur des bases plus avantageuses, ne doit-on pas s'empresser de le faire?

Voilà ce que disent les partisans d'une banque nationale modifiée, et ils ajoutent pour compléter l'expression de leur pensée:

"La nouvelle banque nationale devra avoir un capital de cinquante millions afin de pouvoir tenir en bride les banques locales qui existent et celles qui pourront être créées pendant la durée de son existence.

"Chaque Etat de l'Union doit être appelé à souscrire pour une portion du capital, portion relative à son importance agricole, industrielle et commerciale; et il jouirait en ce cas de la faculté de nommer une fraction proportionnelle de la direction. Il va sans dire que chaque Etat aurait la faculté de souscrire pour la portion qu'il représenterait dans le capital, ou d'appeler ses citoyens à souscrire.

"On devrait admettre en paiement des souscriptions, ou valeur des actions prises, les bons des Etats, parce que ces bons, endossés, soit par l'institution nationale, soit par le gouvernement général, seraient immédiatement pris par les capitalistes, et que le capital serait fait rapidement sans nouvelle émission: c'est-à-dire sans la création d'aucune nouvelle dette.

"Le gouvernement général souscrirait, lui aussi, pour une partie du capital, et deviendrait aussi actionnaire d'autant, afin que le peuple eût sa part dans les profits de l'institution.

"La banque nationale recevrait des dépôts du gouvernement à la condition de faire gratis tous ses mouvements de fonds.

"Il serait formellement défendu à la banque principale et à ses branches d'acheter ou vendre des marchandises, en un mot de faire des *opérations de commerce* d'aucune espèce."

CONGRES.

La seconde session du vingt-sixième Congrès a dû s'ouvrir, lundi dernier, 7 courant. On sait comment a lieu cette ouverture. Le jour désigné, à midi, le vice-président des Etats-Unis monte au fauteuil de la Présidence au Sénat et celui de la Chambre des Représentants est occupé par l'orateur. Les deux chambres s'organisent et composent leurs comités, puis elles font prévenir le Président qu'elles sont prêtes à s'occuper d'affaires. Une fois ces mesures préliminaires terminées, elles s'ajournent jusqu'au lendemain matin, moment où elles doivent recevoir le Message du Président. Celui de cette année excite d'avance une grande curiosité, à cause de la position exceptionnelle où se trouve actuellement M. Van Buren.

Le général Harrison, ce *héros postiche*, ce *vieil imbécile*, cet *homme sans popularité*, s'il fallait du moins en croire nos adversaires, le général Harrison a obtenu 234 voix électorales et M. Van-Buren ce *grand homme d'Etat*, cet *illustre patriote*, cet *immaculé démocrate*, cet *homme si éminemment populaire*, comme disaient ses partisans, M. Van Buren a obtenu 60 voix électorales!

60 contre 234! il faut donc ou que M. Van Buren vaille bien peu dans l'estime de ses concitoyens pour avoir ainsi été battu par un homme si peu populaire selon eux, ou qu'ils aient étrangement outragé la vérité.

TABLEAU COMPARATIF

des traitemens des Gouverneurs des Etats-Unis,

Etats.	Traitemens	Durée de leurs fonctions
Maine	$ 1500	un an.
New-Hampshire	1200	un an.
Vermont	750	un an.
Massachusetts	3666	un an.
Rhode-Island	400	un an.
Connecticut	1100	un an.
New-York	4000	quatre ans.
New-Jersey	2000	un an.
Pennsylvanie	4000	trois ans.
Delaware	1333	quatre ans.
Maryland	4200	cinq ans.
Virginie	3333	quatre ans.
Caroline du Nord	2000	deux ans.
Caroline du Sud	3500	quatre ans.
Georgie	30 0	un an.
Alabama	2500	trois ans.
Mississipi	3000	quatre ans.
Louisiane	7500	quatre ans.
Arkansas	2000	quatre ans.
Tennessee	2000	deux ans.
Kentucky	2500	quatre ans.
Ohio	1200	deux ans.
Michigan	2000	deux ans.
Indiana	1500	trois ans.
Illinois	1000	quatre ans.
Missouri	1600	quatre ans.
TERRITOIRES,		
Floride	2500	trois ans.
Wisconsin	2500	
Iowa	2500	trois ans.

VENTE D'IMMEUBLES.

La vente des biens abandonnés par MARTIN GORDON Jr à ses créanciers, avait attiré hier à la Bourse St. Louis, une assistance respectable. Les prix qu'ont obtenu les propriétés indiquent une amélioration sensible dans la valeur des immeubles, car le chiffre du montant de la vente est de $14,000 au dessus de celui de l'estimation.

Voici du reste les détails des adjudications qui ont été faites:

Une section de terre dans la paroisse St.-Bernard	$ 630
6 lots de terre à l'encoignure des rues du Camp et Delord (vendus en grande partie pour du comptant,	10200
Lots de terre sans améliorations dans la rue Delord	3000
" " contigus,	2000
" " avec maisons	2200
1/2 îlet dans le faubourg Washington	650
1 lot dans la rue des Magasins, borné par les rues Orange et Constance.	1010
Moulins à scie et lots contigus, à Lafayette.	25000
7 morceaux de terre à Lafayette.	3400

Ces ventes ont été faites par J. A. Beard, encanteur.

COURSES.—Aujourd'hui s'ouvre l'assemblée d'automne du Club des Jockeys de la Métairie. Un grand nombre de chevaux, parmi lesquels quelques uns ont déjà une certaine réputation, doivent entrer en lice, tout fait espérer que les courses seront brillantes. Le prix du club des Jockeys, pour une distance de deux milles, sera disputé aujourd'hui: il est de $700.

SUICIDE DEPLORABLE.

Les journaux de New-York donnent des détails sur la mort de M. Edward Prime, un des fondateurs de la maison Prime Ward King & Co. de cette ville. M. Prime habitait une maison sur le bord de la rivière de l'Est vis à vis de Hurlgate et semblait devoir être aussi heureux qu'un homme peut le désirer. On l'a trouvé mort dans sa chambre; il s'était coupé la gorge avec un rasoir. On ne sait quelle raison assigner à ce suicide, car les habitudes, la position dans le monde et la tournure d'esprit de M. Prime, ne présentaient rien qui pût faire imaginer une aussi triste fin. La veille de sa mort il était dans Wall Street et s'occupait de ces affaires comme à l'ordinaire. *Courrier.*

[illegible] On lit dans le *Courrier* d'hier soir: Nous croyons devoir signaler à l'attention des autorités municipales du carré de la ville le mauvais état dans lequel se trouve cette partie de la rue Bourbon comprise entre les rues St. Louis et de la Douane, et plus particulièrement celle qui est enfermée entre les rues Conti et Bienville. Depuis quelques mois il s'est formé [illegible] dans ce dernier endroit, et les dangers qui en résultent pour les voitures sont si grands, qu'elles sont maintenant dans la nécessité de faire [illegible] sur les trottoirs pour éviter de se briser.

La rue, par elle-même, se trouvant à l'heure qu'il est au-dessous du niveau des rigoles d'égout, il en résulte que l'eau de l'hydrant servant au nettoiement et à l'arrosage, se porte en totalité dans les trous que nous avons signalés, de telle sorte que l'humidité permanente de ce quartier ne fait qu'agrandir de jour en jour les ornières de manière à les transformer en véritables casse-cous.

A la suite de ces observations, notre confrère invite l'autorité à prendre de promptes mesures pour remédier à cet état de choses, et nous ne pouvons que joindre nos instances à celles du *Courrier*.

BERTRAND & RATON.—Une [illegible] comédie de M. Scribe, Bertrand et Raton, vient d'être publiée à New-York. Les journaux de New-York font de grands éloges de la [illegible] et de l'original.

Les journaux de la Caroline du Sud parlent d'un nommé Reuben Rowley, qui a été vendu à l'encan, conformément à une loi de cet Etat, pour n'avoir pu faire la preuve de son habileté à nourrir un enfant naturel dont il était le père. La mère de l'enfant a obtenu l'adjudication du pauvre diable pour une piastre.

La Chambre des Communes en Angleterre a soumis à une sévère investigation les tarifs de douane du Royaume. Un comité spécial a fait un rapport formant un énorme volume, qui se résume dans le passage suivant:

"Le comité ne peut qu'exprimer sa conviction que les droits prohibitifs nuisent aux revenus publics tout en frappant le pays d'une taxe très onéreuse et que les droits protecteurs servent peu aux parties protégés et nuisent à la masse de la population. En conséquence il recommande une révision immédiate des tarifs et une diminution graduelle des droits d'importation, afin d'arriver à la liberté commerciale, mais en ménageant, autant que possible les industries existantes."

ALABAMA.—Les whigs de la Mobile ont célébré le 7 courant par une grande procession l'élection du général Harrison.

EXTERIEUR.
AMERIQUE DU SUD.
REVOLUTION A LA NOUVELLE GRENADE.

Il y a à peine quelques années que la vieille république de Colombie fut divisée en trois petites républiques, savoir: Venezuela, Nouvelle Grenade et Equateur. Maintenant, il résulte des nouvelles qui nous parviennent que la Nouvelle Grenade vient d'être subdivisée; mais en combien de parties? c'est ce qu'on ignore encore.

Comme on pense bien, cette subdivision s'est opérée, comme la division, comme s'opèrent toutes choses dans l'Amérique du Sud: *au moyen d'une révolution.*

Extrait de la correspondance du New-York *Journal of Commerce.*

MARACAIBO, 20 octobre 1840.

Je suis fâché d'avoir à vous dire que nous avons reçu aujourd'hui de mauvaises nouvelles de Cucuta. Les provinces de Pamplona, Tunja, Socorro &c. se sont déclarées Etats indépendants. Les troupes du gouvernement sont venues deux fois aux mains avec ce qu'on nomme *les rebelles* et ont été deux fois battues. Il y a eu probablement beaucoup de morts des deux côtés, mais le nombre n'en est pas bien connu.

Nous sommes bien tranquilles à Venezuela et rien n'annonce que cet état de choses doive changer; mais avec l'exemple de la Nouvelle Grenade sous les yeux qui pourrait répondre de rien? Pauvre Amérique espagnole!

Les affaires sont à peu près nulles et ces perpétuelles révolutions ne tendent nullement, comme vous pouvez penser, à les raviver.

VARIÉTÉS.
LE CLUB DES MENDIANS.

Ma chère madame, malgré mon imprudente promesse de vous faire admirer, dans ma correspondance, et à vol d'oiseau, toutes les merveilles, tous les prodiges, toutes les extravagances de Londres, je ne veux vous parler aujourd'hui ni des monumens, ni des modes, ni des chevaux, ni des beaux arts, ni de l'industrie, ni de la science, ni de la fumée, ni de la boue, ni des trottoirs, ni même des passans excentriques de la capitale anglaise; il me répugne aussi de vous parler de ma visite à la Tour de Londres où j'ai vu aiguiser des couteaux de cuisine dans la chambre d'Anne de Boulen, ouvrir des huîtres dans la prison de Mari Stuart et tourner la broche dans le cachot des enfans d'Edouard. Il ne me sied pas davantage de vous parler de ma promenade à Westminster où le corps de bronze de Charles Ier, a été dépouillé de sa tête d'argent par des bandits qui connaissaient leur histoire nationale, par des vauriens qui ne manquaient pas sans doute d'une certaine profondeur politique.—Je vais donc vous parler, de préférence à tout le reste, d'une classe misérable et puissante dans la société anglaise; je vais secouer à vos yeux la triste et vieille défroque des pauvres, des vagabonds, des mendians, et il en tombera peut-être une aventure intéressante, originale et vraie.

Rassurez vous, madame: il ne s'agit ni pour vous, ni pour moi, de ce fléau public, de cette plaie hideuse que l'on appelle le *paupérisme*; vraiment! j'aurais mauvaise grâce à venir vous attrister avec l'étalage de tous les efforts tentés par l'économie politique pour déguiser, pour cacher ou pour détruire le spectacle et les haillons de la mendicité; à quoi bon vous apprendre le nom et les théories de Malthus, de Jérémie Bentham, de Mill, de Paley et de Johnson? Des penseurs, des philosophes, des économistes, dont tous les chefs-d'œuvre ne vaudraient pas, dans votre aimable bibliothèque, une seule page de Rousseau, une petite lettre de Mme de Sévigné, une chanson de Béranger ou une élégie de Lamartine!

Je crois inutile aussi de vous introduire dans toutes les maisons de bienfaisance qui sont l'orgueil, le tourment et la ruine de l'Angleterre: dans ce misérable et opulent pays, madame, les institutions charitables, les hospices, les dispensaires sont si nombreux, si variés, qu'il me serait impossible de vous en donner seulement l'interminable nomenclature; la bienfaisance des Anglais pour les pauvres est inépuisable, et vous allez comprendre bien vite, madame, la cause réelle, le triste mobile de cette immense charité: le paupérisme effraie l'Angleterre, comme s'il s'agissait d'une prochaine invasion des barbares; le pays tout entier a peur de cette plaie imminente de la faim qui menace, depuis si longtemps, l'existence intérieure de la Grande Bretagne; le paupérisme, qui s'accroît de jour en jour, est pour la bourgeoisie, pour le gouvernement, une véritable tête de Méduse qui a pris les traits, les apparences, les contractions horribles et les regards désespérés d'Ugolin!

Les secours officiels, les cotisations particulières, les mesures législatives, les enquêtes de la chambre des communes, n'ont jamais pu abolir la mendicité à Londres; les mendians abondent dans toutes les rues de la ville, et l'esprit calculateur des Anglais vous dirait, au besoin, les profits, les revenus, la journée, la liste civile de chacun de ces misérables: la forme d'une guenille, l'apparence d'une infirmité, la maigreur de celui qui mendie, le chien qui l'accompagne, l'enfant qui tend le gobelet, les moindres détails, les moindres accessoires sont cotés, tarifés, dans l'appréciation probable des aumônes quotidiennes; les aveugles surtout ont le privilége de titiller la fibre secrète de la commisération publique; les nègres en ont fait fureur, à Londres, sous le ministère de M. George Canning: l'on m'a parlé d'un pauvre de couleur qui avait quitté l'Angleterre, pour se retirer aux Antilles, avec un capital de cinquante mille francs; à l'heure qu'il est, madame, voilà un malheureux entouré d'esclaves, de nègres, de négrillons et de négresses dans une habitation magnifique qui est devenue la propriété d'un mendiant!—Qui le croirait? Il y a, dans la paroisse de Mary-le-Bone, des écoles spéciales pour les enfans qui se destinent à la mendicité; ce sont des colléges non universitaires où de vieilles femmes professent, dans toutes ses déplorables variétés, la science difficile, le grand art d'exciter la pitié des âmes charitables, à l'aide d'un ton, d'un langage, de manières, d'infirmités et de larmes, appropriés à la circonstance, à l'occasion et au lieu, à la fortune, à la sensibilité, à la niaiserie crédule des passans;—mieux que cela, madame: le hideux quartier de Saint-Gilles possède un club tout à fait excentrique, un assemblage de guenilles aristocratiques, un paupers-club qui aurait pu figurer, avec honneur, dans la pièce célèbre de M. Gay, intitulé le *Gueux*.

Le club dont il s'agit, madame, est composé de mendians d'Irlande qui ont dit adieu aux magnificences naturelles de la belle *Erin*, pour venir exploiter l'humeur sentimentale de la métropole;—le club de Saint-Gilles est une riche et formidable association, dirigée par un président et des secrétaires nommés à la majorité des voix: il a des assemblées périodiques, des fêtes des jours de réception et des banquets splendides; enfin, le trésorier de cette singulière communauté n'oublie jamais d'envoyer à Dublin une cotisation trimestrielle, consacrée par les sociétaires-mendians aux pauvres d'une lointaine et malheureuse patrie!

Chaque soir, les clubistes de Saint Gilles, s'assemblent dans la salle des réunions ordinaires; on y boit, on y fume, on y cause, on y joue, comme on pourrait le faire dans le cercle le plus élégant de Vienne, de Londres et de Paris; la conversation générale, qui presque toujours commence par le débat de questions personnelles et d'intérêts privés, se termine par une véritable séance politique, sur les misères, les infortunes et la dégénérescence de l'Irlande. Alors, madame, tous ces mendians flétris, habitués à tendre la main, à baisser la tête, à s'humilier et à gémir, redeviennent fiers et hautains, comme des hommes; c'est-à-dire comme des hommes d'élite; la voix plaintive et la patrie se fait entendre au milieu de cet entourage déguenillé, et il s'en échappe soudain des cris et des protestations d'une mâle éloquence, pour répondre aux gémissemens de la patrie qui souffre, qui se meurt et qui pleure! Et lorsque les imprécations de la haine ont cessé, les chants de l'espérance résonnent dans le club de Saint-Gilles, à travers des hymnes patriotiques, en l'honneur des pauvres enfans et des nobles défenseurs de l'Irlande.

En 1830, un jeune homme, que j'appellerai tout simplement Daniel Robeart, se faisait remarquer, dans le club, par son patriotisme, sa violente énergie, son habileté, sa parole, son savoir et son esprit; son influence était extrême, parmi ses confrères, ses amis, ses compagnons d'infortune, qui respectaient en lui la supériorité et l'intelligence, du dévoûment et de la volonté. Pendant le jour, Daniel parcourait les rues de Londres, en demandant l'aumône; le soir, il pérorait contre l'Angleterre; la nuit, il conspirait contre elle, en lisant, en étudiant, en travaillant, en cherchant à s'instruire, afin de mieux servir, tôt ou tard, la cause de son pays opprimé. Vous allez voir, madame, ce que devint l'héroïque mendiant que j'appelle Daniel Robeart et qui descendait, après tout, d'une noble famille d'Irlande, proscrite et ruinée par la conquête.

Daniel s'abandonnait; il était le membre le plus exact, le plus assidu de la société de Saint-Gilles; rien ne pouvait être fait sans lui, et quoiqu'il fût bien jeune, ses avis, ses opinions, ses conseils étaient des ordres et des oracles; on l'aimait, on l'admirait, madame, et Daniel aurait eu le droit de réclamer une couronne de haillons, si ces pauvres diables avaient été assez riches pour se donner une royauté. Aussi la douleur des mendians fut-elle bien vive, bien affreuse, le jour où, sans cause apparente, sans motif raisonnable, le zèle de Daniel parut se ralentir tout à coup; le jour où son éloquence cessa de tonner contre les grands, contre les nobles, contre les riches, contre les ministres, contre les Anglais. Le changement fut complet, madame: l'agitateur habituel de Saint-Gilles ne monta plus à cette tribune qui n'était rien moins qu'une tonne vide, comme le trône de Falstaff; il laissa passer les mots de *patrie* et *d'oppression*, sans se troubler au souvenir de l'Irlande, sans éclater soudain au souvenir des oppresseurs. Bientôt ses absences devinrent fréquentes; il se démit volontairement de ses fonctions de trésorier; il prétexta le besoin de partir, de voyager, de vagabonder à travers les trois royaumes, et le club de Saint-Gilles se condamna bon gré mal gré à porter le deuil de celui qui avait été sa joie, son espérance et sa gloire!

[illegible] le règlement qui régit la présente société [illegible] sociétaire ne [illegible] ni s'éloigner de Londres, [illegible] milles; ni renoncer aux habitudes et aux principes de la mendicité, sans l'autorisation expresse du club. Daniel Robeart fut donc invité à venir [illegible] de sa conduite au tribunal de ses juges naturels.

Ce soir-là, madame, la réunion était brillante: il s'agissait d'un grand acte de justice et tribunaux; et plus encore, il s'agissait d'entendre pour la dernière fois peut-être, une voix bien connue, persuasive et bien aimée. La salle *d'enquête* avait été décorée, pour cette fois seulement, avec une certaine pompe, avec une sorte de magnificence; chacun avait pris, par extraordinaire, ses plus beaux habits de fête, des vêtements superbes et dignes d'une circonstance qui était une véritable solennité; tous les mendians, échelonnés sur des gradins qui formaient une espèce d'amphithéâtre, attendaient l'ouverture de la séance dans un recueillement silencieux qui ressemblait à de la crainte, à de la tristesse; à un signal convenu, une porte artistement cachée dans la muraille s'ouvrit avec violence: le président du club, les assesseurs et les secrétaires s'assirent au bureau c'est-à-dire autour d'une longue table verte; au même instant, l'assemblée se leva tout entière pour saluer Daniel Robeart que l'on venait d'introduire; Daniel s'inclina tristement et alla prendre place sur le tonneau dont je vous ai déjà parlé et qui servait tour à tour de tribune et de sellette.

Est-ce que tout cela vous étonne, madame? Est-ce donc que vous allez rire de ma lettre, comme une malicieuse incrédule? Est-ce que mon association de Saint-Gilles vous semble imaginaire, fantastique, impossible? Est-ce qu'il vous répugne de croire à cette juridiction qui a des mendians pour justiciables, à cette puissance occulte et folle qui se déguise avec des guenilles; à cette chasse de la mendicité contre les nobles et les riches, en faveur des pauvres et des paysans? Regardez autour de vous, madame, et tout près de vous vos yeux ne découvrent-ils pas, çà et là, les traces mal effacées d'une secte compromise appelée la *Maçonnerie* et dont vous connaissez l'histoire, sans doute? A travers les nuages de la politique contemporaine, voici des communautés secrètes qui ont agi dans l'ombre pendant quinze ans, pour en finir avec les royautés divinisées qui n'avaient rien de la divinité; vous trouverez encore dans votre France d'aujourd'hui, une vaste et honnête association que l'on appelle le compagnonnage, qui se soumet à des usages communs, qui obéit à des principes immuables, qui professe des doctrines mystérieuses, qui croit à la sainteté du travail, à la religion du serment, à la fraternité chrétienne et qui se cotise pour les frères malades et malheureux; enfin, madame, vous qui aimez à lire les romans et les aventures bizarres, ne vous souvient-il plus de cette coalition des treize, dévoilée par M. de Balzac, de ces terribles dévorans que le prétendu historiographe du monde parisien nous a donnés comme la preuve vivante d'une immense équation: le génie fécondé par la volonté et la force centuplée par l'union!

Eh bien! madame, qu'y a-t-il de si extraordinaire dans ces pauvres diables de mendians qui s'associent, qui se rassemblent, qui se cotisent, qui mendient pour faire l'aumône à l'Irlande, qui jurent de s'aimer, de se servir, de se défendre, et qui rêvent en commun de la liberté? Ayez donc confiance en moi, madame, et n'allez pas vous moquer de cette petite histoire qui est bien plus vraie que vraisemblable.

La suite à demain.

DERNIERES DATES.

New-York	nov 28	Liverpool	nov 6
Boston	nov 27	Londres	nov 6
Philadelphie	nov 28	Havre	nov 2
Washington	nov 28	Paris	nov 5
Baltimore	nov 28	Bordeaux	oct 3
Charleston	déc 2	Madrid	oct 26
Vera-Cruz	nov 27	Cadix	oct 20
Tampico	nov 17	Havane	déc 2
Mexico	oct 24	Houston	déc 3

COMMERCIAL.
MARCHÉ DE LA NLLE-ORLEANS.

COTON—Arrivé depuis le 4 courant, Louisiane et Mississipi 12111 balles; Tennessee et North Alabama 1979; Arkansas 303; Texas 46, en tout 14439 b., ce qui élève les arrivages depuis le 1er. octobre à 204846 balles, contre 208232 qu'ils étaient l'an dernier à la même époque. Il a été expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 2347 balles; pour Glasgow 108; pour le Havre 1345, pour la Havane 91; pour New-York 1078; pour Boston 2991; pour Philadelphie 113; pour Alexandrie D. C. 1; en tout [illegible], ce qui augmente le stock de 1463 balles et le met à 100084 balles contre 117,436 b qu'il était l'an dernier à cette époque.

ETAT DU COTON.

1840. 1 Oct. Stock en mains,		26730
Reçus les trois derniers jours	14439	
Précédemment,	190408	204846
		231576
Exporté pendant les 3 derniers jours	1.976	
Précédemment,	129516	131492
Stock en main		100084

Bien que les dernières nouvelles reçues d'Angleterre n'aient pas été de nature la plus favorable, les détenteurs ont réussi à obtenir des prix un peu plus élevés que ceux du cours antérieur à l'arrivée de ces nouvelles. Les transactions de samedi ont pleinement établi cette hausse et rendu un changement nécessaire dans nos cotes. Quelles que soient les raisons qui puissent avoir les acheteurs de payer ces prix, ces opérations nous paraissent au moins étranges. Cette circonstance n'est cependant pas la première où l'on voit notre marché être en avant d'un cent et demi sur celui de Liverpool. Les arrivages continuent à être considérables, et il n'y a rien maintenant qui puisse réellement confirmer la croyance, assez généralement accréditée, que le déficit de la récolte sera très considérable.

Le marché aujourd'hui a été calme et 2000 balles seulement ont changé de mains à nos cotes. Les ventes des 3 derniers jours s'élèvent à 7000 balles parmi lesquelles nous signalons:—Louisiane et Mississipi 179 balles à 8 1/2 [illegible] des districts de l'Ouest et du Nord du Mississipi à 8 [illegible] et 8 3/4.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Correspondant à celle du Havre.
Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	7 3-4	à 8
Ordinaire,	8 1-2	à 8 3/4
Bon ordinaire,	9	à 9 1-4
Bon ordinaire et petit courant,	9 1/2	à 9 3/4
Petit courant et courant,	10 1-2	à 11
Bon courant	11 3/4	

TABAC—Nous n'avons eu ni arrivages ni opérations importantes dans ces derniers jours. Le stock en vente est d'environ 180 boucauts. Nous conservons nos cotes.

Arrivés depuis le 4 courant 5 boucauts; expédié dans le même espace de temps pour New-York 261 boucauts, pour Philadelphie, 18, en tout 279 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Oct. 1er 1840. Stock en main	hds.	2319
Reçu pendant les 3 derniers jours	5	
Précédemment,	1736	1741
		4060
Expédié pendant les 3 derniers jours	279	
Précédemment,	3355	3634
Stock en main,		426

SUCRE—Le marché a été actif ces derniers jours et près de 1000 boucauts ont été vendus généralement à des prix allant de 5 à 5 3/4. Nous cotons de 4 3/4 à 6 pour les qualités extrêmes. Il y a de bonnes demandes de sucre sur les habitations, mais nous ne connaissons aucune vente. Les avis reçus de l'intérieur confirment la nouvelle que nous a déjà donnée des dommages qu'ont occasionnés à la canne les derniers froids. Une hausse de 1/4 de cent a eu lieu aujourd'hui.

MELASSE—Cet article continue à être calme et les demandes sont limitées. Nous cotons les ventes de 21 à 22 cents. Pas de transactions sur les habitations.

CAFE—Les demandes continuent pour le café Rio à 11 1/2 pour les bonnes qualités. Le Havane prime est aussi en faveur et se vend facilement de 11 1/2 à 12 cents; les qualités ordinaires de 10 1/2 à 11 cents.

FARINE—Le marché de farine a conservé un aspect plus calme depuis notre revue de vendredi dernier, et cette inactivité peut être attribuée à l'absence de demandes pour l'exportation, quoique quelques opérations aient été faites pour le marché de la Havane. Les arrivages continuent à être considérables et la dernière hausse qui vient d'avoir lieu dans les eaux de l'Ohio, augmentera de beaucoup les arrivages de la quinzaine prochaine. Les prix ont baissé, et la farine superfine de Cincinnati se vend aujourd'hui à $4 60.

PORC—Le marché est calme. Nous cotons le porc désossé à $17 50; le mess à $16; le prime à $14, le M. O. à $13 et le P. O. $12.

BŒUF—Les ventes se font difficilement à nos cotes de 12 à 12 50 pour le bœuf mess, en barils et de 7 à 7 50 en demi barils—Prime 8.

JAMBONS—Enveloppes 12; de sans enveloppe 11 cents; flancs côtes de 8 à 8 1/2; épaules de 6 à 6 1/2.

WHISKEY—Le stock en magasin et sur la Levée est considérable. Les ventes ont beaucoup diminué et se font facilement sur la Levée pour le rectifié. Il n'y a pas de ventes aux magasins.

PLOMB—Le stock est faible et nous ne connaissons aucune vente. La plupart des quantités arrivées sont expédiées pour le Nord. Nous cotons de 4 37 1/2 à 4 50.

CHANGE—Il s'est peu fait ces derniers jours.

LE FRET est calme.

Change sur place.

Traites sur l'Angleterre 8 à 9 pour 0/0 de prime.
France 5f 12 1/2 à 15.
New-York 60 jours 1 1/2 à 3 1/4 0/0 d'escompte
do 30 do 3 1/4 0/0 de prime
do 3 do 1 à 1 1/2 do. do.
Philadelphie 60 jours 2 0/0 d'escompte.
do à vue pair.
Boston 60 jours 1/2 pour 0/0 d'escompte.

FRET.

Coton pour Liverpool	9/16 d à 5/8
Do de Havre,	1 1/2 c à
Do de New York,	1 50 par balle.
Do de Boston,	5/8 à 3/4
Tabac pour Cowes,	60 s
Do de Londres directement,	55
Do de New York,	5 00 à 5 50
Do de Boston,	5 50
Do de Philadelphie,	[illegible]

Décédé hier soir à 10 heures, Mr. SAINT-ALBIN, ancien artiste du Théâtre d'Orléans. Ses amis et connaissances sont invités d'assister (sans autre invitation) à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui après midi à 4 heures. Le convoi partira de la rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine. 9 déc

AVIS.

AYANT été nommé par le gouverneur A. B. Roman, collecteur de taxes sur les métiers et professions de la 2e. Municipalité de la Paroisse d'Orléans, je préviens et requiers les personnes qui doivent ladite taxe d'avoir à me payer qu'entre mes mains. 6 déc—1 J. Z. TRUDEAU.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil des Marguilliers de l'Eglise St. Louis de la Nouvelle-Orléans, avis est par le présent donné que samedi, 19 du courant, à midi, dans la salle de la bâtisse occupée par les cours de justice, il sera procédé à l'adjudication des bancs de l'Eglise St. Louis, par F. Guillot encanteur. Possession en sera donnée le 3 janvier 1841.

Conditions: Comptant. Si qu'une heure après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, ladite adjudication sera annullée et le trésorier disposera immédiatement desdits bancs. 9 déc JOSEPH GUILLOT, Trésorier

$15 DE RECOMPENSE.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation et la mise en prison de l'esclave JOHN, qui est parti marron de l'habitation Davis, au Barataria; il est de 5 pieds 8 à 9 pouces, très noir, cheveux gris, épaules courbées, parlant anglais et français. Il est esclave à la boisson, parle avec volubilité, se donne pour cuisinier français et anglais. Cet esclave a été employé plusieurs années à l'entrepôt de bois de Pomeroy et Davis. Pour de plus amples informations s'adresser à J. HALL & A. D. REIN, 24, Douane. 2 déc—8

LISTE MARITIME
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

MEMORANDA.
Arrivé [illegible] à Boston, [illegible] E. M. Miller.
A Gloucester le 24 nov, [illegible] de la N. Orléans pour Portsmouth.

COLLEGE DE SPRING HILL
SOUS LA DIRECTION DE
MONSEIGNEUR PORTIER,
EVEQUE DE LA MOBILE,
ET LA PRESIDENCE DU Dr. BACH.

LE Collége de Spring Hill, fondé en 1830, a joui sans interruption de la confiance d'un public éclairé et a pris place parmi les institutions stables des Etats-Unis. La législature de l'Etat de l'Alabama lui a généreusement octroyé les droits de corporation et tous les priviléges d'Université. Monseigneur Portier, guidé par ce zèle prudent et éclairé, si bien reconnu de tous, parents et élèves, a pris, cette année avec M. Bach et ses associés des arrangements qui doivent assurer la stabilité de l'établissement et les ressources d'une éducation plus étendue et plus complète pour les élèves confiés à leurs soins. Par ces nouveaux arrangements, de nombreux professeurs venus de toutes les parties de l'Europe, et formés dans les plus célèbres institutions, vont se réunir aux excellents directeurs et professeurs qui ont dirigé jusqu'à ce jour avec autant de zèle que de science le collége de Spring Hill. Par tous ces moyens réunis, et sans rien changer à la forme de son institution, le collége de Spring Hill va pouvoir plus facilement et plus efficacement que jamais assurer à tous les moyens d'une éducation aussi parfaite et aussi complète que dans aucun des colléges et Universités de l'Union.

1o. Il embrassera toutes les branches des sciences, ainsi que les langues anciennes et modernes: l'hébreu, le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, le français, l'anglais, &c. Le dernier surtout sera l'objet d'une attention toute spéciale, comme étant d'une nécessité indispensable dans les Etats-Unis.

2o. Toutes les branches de Mathématiques, l'astronomie, la géographie, la physique, la chimie, la géologie, la botanique, &c. Le collége est déjà pourvu d'un très beau cabinet de Physique, le cabinet d'histoire naturelle et le laboratoire de chimie seront perfectionnés et il se formera un jardin botanique sur une grande échelle.

3o. La philosophie morale, l'histoire, l'économie politique, les belles lettres, la logique et des cours particuliers sur l'art oratoire et la déclamation.

4o. Le dessin, la peinture, la musique vocale et instrumentale.

5o. La grammaire, la lecture, l'écriture, l'art linéaire, la tenue des livres &c.

6o. Un cours particulier de mnémotechnie appliquée principalement à la géographie, l'histoire, la chronologie, la botanique, l'astronomie, &c. Cette méthode, qui produit des effets de mémoire si surprenants, offrira aux élèves de Spring Hill un moyen unique de faire de rapides progrès dans toutes les sciences.

7o. Une école de natation et de gymnastique si nécessaire dans mille circonstances de la vie, et propre à donner la souplesse, l'adresse et la force au corps, si utile à la santé et en même temps si agréable aux élèves, seront encore une des améliorations que la régence se propose, sous la direction de maîtres habiles et prudents.

Rien ne sera négligé pour exciter et entretenir dans les élèves une vive émulation pour l'étude et les sciences—Avis, exhortations sans doute—mais encore composition hebdomadaire, examen particulier chaque mois, examen général au milieu et à la fin de chaque année scolaire &c.

Mais s'il est essentiel que les jeunes gens, qui veulent parcourir une carrière honorable dans le monde, se forment à toutes les sciences qui font l'homme savant et érudit, il n'est pas moins essentiel qu'ils se forment aux vertus, qui seules peuvent assurer à tous et aux savants eux-mêmes, l'estime et la confiance de leurs concitoyens. Ainsi, une vigilance continuelle et très stricte sera apportée pour maintenir la règle des bonnes mœurs, de la décence et de l'honnêteté, de la politesse, &c. en un mot, on prendra tous les moyens pour former l'esprit et le cœur des élèves de manière à ce qu'ils puissent faire autant d'honneur à la société qu'à la famille dont ils sont les membres. Cependant, c'est beaucoup plus par le moyen de l'instruction et de la conviction que par la punition, que l'on espère parvenir à ce noble but.

Comme la religion est la base unique des vertus solides on s'efforcera d'en inspirer aux élèves les nobles sentiments: l'étude de la religion en inspirera le respect et l'amour.

Quoique la régence soit catholique on n'exercera aucune influence sur les principes religieux des élèves appartenant aux autres communions; le bon ordre exige toutefois que tous assistent aux exercices publiques.

Rien ne sera épargné pour assurer la bonne tenue et la santé des élèves. Le collége de Spring Hill, par sa situation, [illegible] sur une colline élevée de 150 pieds au dessus du niveau de la mer, par la pureté de l'air qu'on y respire, la salubrité de ses eaux, la facilité des bains, [illegible] des plus beaux, des plus agréables établissements de l'Union; [illegible] et par cela même un des plus assurants pour la santé. Une nourriture saine et abondante, et [illegible] les soins les plus tendres et les plus éclairés seront donnés aux élèves, [illegible] elle sera l'objet d'une attention toute particulière.

La régence du Collége fera parvenir aux parents deux fois l'année le bulletin de la santé, de la conduite et des progrès des élèves. [illegible]

Pour le bon ordre et pour éviter un grand nombre d'abus très nuisibles aux jeunes gens, toutes les lettres seront remises au président, c'est lui qui se charge de les faire arriver à leur adresse.

PENSION DE L'ANNEE SCHOLASTIQUE.

$221 00 payable d'avance
Blanchissage et raccommodage 30 00 et par moitié.
N. B. Ce dernier article est laissé au choix des parents.

REMARQUES GENERALES.

Il ne sera fait aucune déduction sur le semestre, payé d'avance, ou dans le cas de sortie, [illegible] maladie.

Les parents qui résident hors de Mobile ou de la Nouvelle Orléans, seront tenus d'avoir un agent responsable dans l'une de ces deux villes. Le Président fera le recouvrement par un ordre à trente jours de date, [illegible]

Les parents qui désirent que le collége se charge de fournir aux besoins de leurs enfants, déposeront entre les mains du Président une somme proportionnée aux dépenses prévues pour l'habillement et menus plaisirs, sans cette précaution, l'agent, étant responsable, se verra forcé de ne rien fournir aux élèves. Les livres de classe et papier, les remèdes et les soins extraordinaires sont à la charge des parents.

On paiera $10 au commencement de l'année si l'on veut s'abonner au médecin de la maison.

Les nouveaux élèves payent $10 pour le lit de fer et matelas.

Chaque élève doit avoir gobelet et couverts d'argent, couteau à manche d'ivoire, deux paires de draps, deux couvertures de laine, 12 chemises, 6 cravates, 6 essuie-mains, 12 mouchoirs de poche, 6 paires de bas, 4 paires de caleçons, 4 rechanges d'été, et 2 d'hiver. N. B. Tous ces objets porteront le nom de l'élève. On ne reçoit pas les jeunes gens au-dessus de 14 ans, [illegible]

Les parents seront priés de retirer les enfants dont les mœurs seraient mauvaises et ceux qui par leur désobéissance et leur paresse troubleraient l'ordre de la maison et ne laisseraient aucun espoir d'amendement. On comprend que c'est là un devoir de justice qui doit être régulièrement rempli envers tous et dans l'intérêt de tous.

Les élèves ne pourront visiter leurs parents ou leurs correspondants que le 1er jeudi du mois et après avoir obtenu du Président un billet de sortie. Les parents et les étrangers ne seront admis à visiter le collége que le jeudi et le dimanche après midi. Les lettres adressées aux enfants et au Président doivent être affranchies.

Pour demander des renseignements s'adresser à M. Pierre Huchet-Kernion, à la Nouvelle Orléans, et à J. B. Herpin à Mobile.

Les parents qui désirent continuer ou placer leurs enfants dans l'institution de Spring Hill sont priés de le faire connaître au Président 15 jours avant la fin des vacances.

La fin des vacances et la rentrée des élèves est fixée pour l'an 1841 au 13 janvier. Le 14 commenceront les examens pour désigner à chaque élève la classe qui lui convient pour chaque partie d'après ses facultés et ses connaissances acquises, et [illegible] le cours des études. Il est de la plus haute importance, non seulement pour l'ordre, mais encore pour le bien des élèves que tous les parents et les élèves soient exacts pour ce jour fixé.

ARTS D'AGRÉMENTS.

Musique par quartier		$15 00
Dessin do	do	20 00
Escrime do	do	20 00
Danse do	do	12 00

COLLEGE DE SPRING HILL.
SOUS LA DIRECTION DE
MONSEIGNEUR PORTIER,
Evêque de Mobile,
ET LA PRÉSIDENCE DU DOCTEUR BACH.

Personnel du Collége:
MGR. PORTIER, Directeur,
Le Docteur D. F. BACH, Président et Professeur de Philosophie et des Sciences Morales.
Le Docteur JOHN BAZIN, Président Honoraire et Chancelier.
Le Docteur ST. IVES, Vice-Président, Préfet des études, Professeur des langues anciennes et d'antiquités.
J. M. PORTRIS, Préfet de discipline.
M. F. J. CESSAN, Sous-Préfet de discipline, et Professeur de langue latine.
M. B. MADEOR, Professeur de latin et de grec.
M. F. PARAUDIER, Professeur de langues modernes et de Physique.
M. FABRE, Professeur de Mathématiques, de Physique et de Chimie.
M. R. J. J. DUBOIS, Professeur d'histoire, de géographie, de langue Allemande et de Mnémonie.
M. A. LAFOND, professeur de littérature et de belles lettres.
M. A. LIMA, Professeur de langue et littérature Espagnoles.
M. P. L. RAPIER, Maître-ès-arts, Professeur de langue et de littérature Anglaises.
M. [illegible] Idem.
M. A. AUBRY, Professeur des principes et littérature Française.
M. V. AURIAC, Professeur de musique vocale et Professeur agrégé de langue et littérature Françaises.
M. MOQUARD, Professeur de mathématiques, de peinture et de gymnastique.
M. J. DU CHASEY, Professeur de musique et de dessin.
9 déc—6,2m

M. RINCK, peintre de portraits, élève de M. Paul Delaroche, et ami de M. Vaudechamp, compte passer l'hiver à la Nouvelle Orléans, où il désire exercer son art. AD. RINCK, Rue Royale, encoignure St. Pierre, maison [illegible] 9 déc—6

ACAJOU—1700 pieds [illegible] et 11 tonneaux bois de Campêche en débarquement du brig [illegible] Harry [illegible] en face des bassins du Triangle, à vendre par W. F. VIGERS & co. 20, rue Bienville. 9 déc

A VENDRE par le soussigné, au débarquement du navire Ville de Bordeaux: [illegible] caisses de 15 pots de prunes de choix; [illegible] barriques vin [illegible] de divers crus; [illegible] barils de vinaigre blanc; 2000 caisses de vin rouge marque St. Julien, [illegible] caisses [illegible] du Château Margaux, avec étiquettes et capsules; 152 caisses vin blanc de Barsac, 15 do. do. de Sauterne, [illegible] caissons vermicelles, do macaroni. CHS. DUFOUR, [illegible]

JH. BERDIER et Labadens, rue de Chartres, viennent de recevoir par le Salem du Havre, [illegible] assortiment d'articles pour hommes [illegible]: Chapeaux [illegible], Bottes, Souliers, Bretelles, Cravates, [illegible] enfants, Assortiment de cravates, de parfumerie, de parapluies, [illegible] &c.

CAFÉ—1000 sacs café du vert, à vendre par [illegible] J. ROBERT & CO.

COURSES DE LA METAIRIE.
CLUB DES JOCKEYS DE LA NLLE-ORLEANS.
Réunion d'Hiver 1840.

Premier Jour—Mercredi, 9 Décembre, Prix [illegible] Bourse du Club des Jockeys—[illegible] courses de deux milles, commençant [illegible] heure.

1. [illegible] présentera la pouliche chatagne de M. Singleton, CHICOPA, de 3 ans, par Tuckahoe, Fortuna et [illegible], costume du jockey, Amaranthe.
2. M. [illegible] présentera la jument baie [illegible] GALANTHE, de 5 ans, par Andrew Jackson [illegible] costume de Jockey, vert et blanc.
3. [illegible] Barrow présentera le poulain chatain [illegible] de 3 ans, par Medoc et [illegible] costume du jockey, rouge [illegible]
4. Mr. Duplantier présentera le poulain chatain de John Bradley, BENDIGO, de 4 ans, par Medoc et Sir Archy, Costume du jockey noir et rouge.

RICHARD ADAMS, JAMES S. GARRISON, Propriétaires. 9 déc

POUR ST. LOUIS ET ALTON. Le steamer TATAN, capt. Eaton, partira demain jeudi [illegible] pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à CHARLES DOANE, 69, Poydras.

POUR [illegible] CINCINNATI ET PITTSBURG, Le steamer GEORGIA, capitaine Brinkley, partira [illegible] pour le port ci-dessus et les [illegible] samedi prochain, [illegible] s'adresser à bord, [illegible] J. VAIRIN & Co., [illegible] Commune.

POUR ST. LOUIS & ALTON—Le steamer PLATTE, capitaine R. Hughes, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires jeudi prochain, le 10 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. R. [illegible] & Co. 9 déc 24, rue de Poydras

PAQUEBOT REGULIER POUR BATON-ROUGE, Port Hudson et tous les ports intermédiaires. Le steamer TECHE, capitaine Thomasson, fera pendant toute la saison les voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et les ports ci-dessus. Partant d'ici tous les mercredis à 10 heures du matin, et de Port Hudson tous les samedis après l'arrivée des chars. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 13, Conti. 8 déc

POUR ST. LOUIS—Le steamer VANDALIA, capitaine Smith, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires jeudi prochain, le 10 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 9 déc

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS UNIS. POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Evansville, Memphis et Randolph—Le steamer WM. FRENCH, capitaine R. McConnell, partira pour les ports ci-dessus et intermédiaires, mercredi, le 9 décembre, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à H. E. LAWRENCE, Nlle. Levée. Le Wm. French prendra du fret pour Florence, Alabama. 9 déc

POUR PORTSMOUTH et les ports intermédiaires.—Le steamer SCIOTO VALLEY, capitaine Charles, est prêt à recevoir du fret, et partira mercredi prochain le 9 courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JUSTUS VAIRIN & Co. 17, Commerce. 7 déc

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundi et mercredi, à 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 6 déc

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier MARGARET, capitaine Smith, ayant les trois quarts de son chargement engagés partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 9 déc

POUR BALTIMORE—Le brick paquebot FRANCIS P. BECK, capt. Esterbrook, partira ce jour. Pour passage seulement, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 9 déc

POUR PHILADELPHIE. *Ligne de Potton.* Le brick CORINTHIAN, capitaine Stone, ayant les 2/3 de sa cargaison engagée et allant à bord, partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du poteau 1, 2e. municipalité ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 9 déc Les frais seront avancés sur toutes marchandises expédiées par cette ligne sans l'exiger.

POUR BALTIMORE—1er. navire—La barque OLIOTH, capitaine Todd, partira sous peu de jours. Pour fret de 150 boucauts de sucre ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 9 déc

POUR NASSAU (Nouvelle-Providence) Le brick JAMES, capt. Hudson, peut prendre 200 balles à fret et recevoir convenablement quelques passagers. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co. 61, rue de la Douane. 9 déc

POUR FALMOUTH (Jamaïque.) La goëlette HUDSON, capt. Clift, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage s'adresser au capt. ou à J. W. ZACHARIE & Co. [illegible] Douane. 9 déc

POUR BALTIMORE—Le beau brick A. J. DANUBE, capitaine Lane, peut prendre le fret de 250 barils. S'adresser à BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 9 déc

POUR NEW-YORK—Packet régulier de mardi 15 courant—Ligne de New-York et de la Louisiane.—Le trois mâts fin voilier YAZOO, cap. B. J. H. Trask, est maintenant prêt à recevoir sa cargaison et partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux Légumes, ou à JAMES WOODRUFF, 52, Camp. 9 déc

POUR APALACHICOLA—La belle goëlette fine voilière OLIVE, capitaine Wood, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp 7 déc

POUR BOSTON—Le trois-mâts PETERSBURG, capitaine [illegible] Trask, partira pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la presse à coton d'Orléans ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier DELIA, capitaine Arther, ayant une partie de son chargement engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins. 8 déc

POUR LA HAVANE—(Passage seulement)—La barque fine voilière MENTOR, capitaine C. Beaulieu, ayant toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à JOSÉ FRATS, 27, rue Toulouse 9 déc

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier HEBER, capitaine Ciaklin, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, pour cinq personnes, s'adresser au capitaine à bord ou à J. GRONING & Co. 3 déc

POUR TAMPICO—La goëlette packet DORIC, capt. H. R. Ranteford, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins. 1er déc

PORTS D'EUROPE

POUR BORDEAUX—Le navire ANNE LOUISE, capitaine Lemaître, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira dans le courant de ce mois. Pour fret de 2 à 300 balles de coton et passage, s'adresser au capitaine à bord ou à VOR ROUMAGE. 2 déc

POUR BORDEAUX. Le navire fin voilier VAILLANT, capt. Giraud, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira du 20 au 25 courant. Pour reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à F. JORDY, 118, rue Royale. 2 déc—6

A FRETER—Le brick LEONORA, capt. Sharps, du port de 1700 barils. Pour conditions s'adresser à N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins. 8 déc

SACS en pièce—100 balles sacs en pièce de deux boisseaux chaque, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier 9 déc

LIQUEURS du pays—150 barils eau de vie et genièvre du pays à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier 9 déc

CRANBERRIES en demi et quarts de barils, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier 9 déc

BEURRE et fromage—150 barillets beurre de Goshen prime et 200 caisses fromage de Goshen supérieur, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier 9 déc

THE impérial, poudre à canon et Young Hyson, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier 9 déc

TABAC manufacturé—100 caisses tabac manufacturé en carottes de 8 et 16 lv. à vendre par WIGGIN & DAVENPORT. 9 déc

SAVON—300 caisses savon de New-York, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier 9 déc

CUIRS—15 rouleaux cuirs à semelle et à harnois, à vendre par CANTIN, DARAN & co. 11, St. Louis. 9 déc

TABAC en FEUILLES—25 balles d'excellente qualité, Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par CANTIN, DARAN & co. 11, St. Louis. 9 déc

POISSONS SALES—250 caisses harengs en bon ordre, 25 barils maquereaux No. 2, en déchargement et à vendre par CANTIN, DARAN & co. 11, St. Louis. 9 déc

SEL—9000 sacs sel fin et gros de Liverpool en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par ALEX. PARK, 21, rue de la Commune 9 déc

SEL des Iles Turques—7000 boisseaux sel des Iles Turques de la cargaison du brick [illegible], à vendre en lots au gré des acheteurs par ALEX. PARK, 21, rue de la Commune 9 déc

CAFE—[illegible] Rio cargaison de la barque [illegible], à vendre par WM. G. HEWES & Co. 9 déc

GRAISSE—300 barillets graisse en feuilles en débarquement et à vendre par J. VAIRIN & Co. 17, rue de Commerce. 9 déc

CUIR—48 barils et 8 tierçons reçus par le Josiah Nichol à vendre par J. VAIRIN & Co. 17, Commerce 9 déc

CAFE—162 sacs café Havane vert prime, de la nouvelle récolte, au débarquement du brick Copenhague, à vendre par F. ALVAREZ SIMIDEL, 35, rue Gravier. 9 déc

SUCRE BLANC—15 caisses sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par A. ALVAREZ SIMIDEL, 35, rue Gravier. 9 déc

CONFITURE—4 barils gelée de Guyave; et pots en petites boites chacune de 1/4 et 1/2 livre, à vendre par F. ALVAREZ SIMIDEL, 35, rue Gravier. 9 déc

CHARBON—[illegible] boucauts de Pittsburgh, en débarquement et à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 9 déc

BŒUF et PORC—120 barils porc prime et mess et 25 do bœuf mess, au débarquement du steamer J. O. Nichol, à vendre par C. DOANE, 69, Poydras. 9 déc

GRAISSE—120 barillets graisse en feuilles prime à vendre par C. DOANE, 69, Poydras. 9 déc

BEURRE de GOSHEN—100 barillets beurre de Goshen frais, à vendre par C. DOANE, 69, Poydras. 9 déc

VIN rouge de Catalogne—100 barriques, en débarquement et à vendre par J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins. 9 déc

CHANDELLES [illegible] en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 9 déc

A LOUER—Le plus beau logement de la ville, convenable pour une grande famille, ou pour une expédition, [illegible] S'adresser encoignure Chartres et Douane, No. 33. 9 déc

A LOUER, deux beaux magasins à étages, situés rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Sainte Louis. Pour les conditions, s'adresser au Caissier de la Banque des Améliorations. 2 déc—1 m

FRUITS DE MALAGA—150 barriques raisins cerclées en fer, et quarts [illegible] vin du Colmenar; 150 do. [illegible] vin des Montagnes, 100 caisses, demi et quarts do. vin Muscat, 300 caisses oranges [illegible], 200 caisses raisins grappes, 300 tambours figues, 613 caisses limons, [illegible] pots et demi pots raisins en grappes, 100 barillets dito, 100 balles noix en coques, actuellement en débarquement de la barque Everton, de Malaga et à vendre par J. A. MERRITT, 53, Camp. 9 déc

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 10 Décembre 1840.
LA FIANCÉE,
Opéra en trois actes.
LA CHANOINESSE,
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 7 heures 1/2.

THEATRE AMERICAIN.

Mercredi, 9 décembre 1840.
REPRÉSENTATION DRAMATIQUE ET EQUESTRE.
AMBROSE GWINETT,
OR A SEA SIDE STORY. Drame.

Ambrose Gwinett,	M. Conner.
Ned Grayling,	Banks.
Gilbert,	[illegible]
Label,	J. Greene.
Lucy,	Me. Farren.

Suivi des exercices suivants exécutés par la TROUPE EQUESTRE:

Grande Entrée—Equitation par M. Woods, France, par Whitlock, Vie d'un marin par M. Harrington—[illegible] chanson par maître Hernandez, le Maure mourant par M. Whitlock, Posturing par maître Hernandez; Boxing par Mr. Lake.

Le spectacle sera terminé par les exercices sur trois chevaux exécutés par M. Robinson et le jeune Hernandez.

Jeudi, dernière représentation de
M. EATON.

Premières [illegible] $1 00
Loges grillées [illegible]
9 déc

GRANDS BALS MASQUÉS
Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

LE Directeur des Bals de la Salle Washington informe respectueusement ses amis et le public, que des Bals

PARÉS ET MASQUÉS

auront lieu dans ladite salle tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS soirs pour les personnes blanches, seulement—et pour les femmes de couleur, les MARDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant toute la saison.

La salle vient d'être peinte et décorée à neuf; de grandes additions ont été faites à l'orchestre, et toutes les danses, contredanses, quadrilles et valses, tant du Nord des Etats-Unis que de l'Europe, y seront exécutées. Le bon ordre qui est strictement observé dans cet Etablissement [illegible] que contribuer à le rendre plus agréable à ceux qui lui accordent leur patronage. 23 nov. 6m

SALLE D'ORLEANS.
MERCREDI SOIR, 9 DECEMBRE,
BAL MASQUÉ.

Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis durant la saison. Prix d'entrée—Cavaliers $2. [illegible]

M. F. KROLL, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir ce qu'il y a de plus nouveau en quadrilles et galops; composés par M. Musard et Tolbecque, avec orchestre ou quintetto, valses et cotillons de J. Strauss aussi à grand orchestre. Il se propose de reprendre cet hiver, conjointement avec son frère, Mrs. Dantonnet et Mielan, les soirées particulières. S'adresser à son domicile 133 rue du Maine, encoignure Dauphine, ou à son frère, passage de la Bourse, bureau de M. Didion. 23 nov—14

AVIS MUSICAL—Messrs. COBINI & LEHMAN informent le public qu'ils ont formé une société pour l'entreprise des bals publics et privés, pour les sérénades, musique militaire, banquets, etc. Ils s'engagent à procurer toutes les sortes dont on aura besoin pour bal, sérénade, &c. depuis un pianiste jusqu'à 50 instrumentistes. S'adresser chez Mr. Lehman, rue Ste. Anne, No. 122, ou à Mr. Cobini, au Café Marie, en face de la Bourse Saint-Louis. 30 nov—3m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—2 décembre 1840.—E. V. Waltz contre ses créanciers.—No. 13374—Sur motion de C. Janin avocat de l'insolvable, et sur la remarque faite à la Cour qu'il a été commis une erreur dans la publication de l'ordre convoquant une assemblée des créanciers du dit insolvable, il est ordonné que le dit ordre soit annullé et qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit tenue dans l'étude de Jos. Cuvillier, notaire public, mardi, le 15 janvier [illegible], à [illegible] délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Extrait des minutes, Nlle. Orléans, le 2 décembre 1840. 9 déc—3 ARM. PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Isidore Wm. Justamond contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue en l'étude de Théodore Seghers, not. public, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Témoin l'hon. A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce huit décembre 1840. 9 déc—3, en 20j W. F. LEWIS, dép greffier.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS. SUCCESSION de John Irwin, mardi le deux janvier 1841, à une heure P. M. à la Bourse St. Louis, rue Chartres et Royale en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu pour le compte de la succession de John Irwin décédé: Douze actions dans le fonds capital de la compagnie des bateaux à vapeur de Baton Rouge et de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles trois mille piastres ont été payées. Conditions—comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des testamens. 9 déc

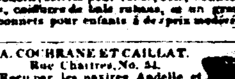

MODES ET NOUVEAUTES.
Rue Bourbon, enc. St. Philippe vis-à-vis M. [illegible]

MME. [illegible] a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de chapeaux pour dames, qu'elle vendra de $8 à 10; ainsi qu'un joli choix de schalls, soieries pour robes, rubans, gants, fleurs, coiffures de bals, blondes, &c. et un grand assortiment de bonnets pour enfants à des prix modérés. 9 déc—1

A. COCHRANE ET CAILLAT, Rue Chartres, No. 54. Reçu par les navires Andelle et [illegible], un nouvel et grand assortiment de modes et de nouveautés, à vendre en gros et en détail à des prix très modérés. L'ouverture sera faite lundi, prochain, sept du courant.

100 cartons de fleurs artificielles du plus jolis choix, plumes blanches, noires et couleur.
20 caisses chapeaux pour dames, en soie, peluche et velours.
Voiles unis et brodés en tulle et en dentelle.
Echarpes do. do. do.
Echarpes écossaises et chinées.
Châles satins, velours, cachemires unis et brodés,
Mouchoirs, pèlerines, bonnets en velours et en satin.
300 pièces de dentelles et valenciennes.
Un très bel assortiment de soieries pour robes et pour chapeaux.
Rubans des dessins les plus nouveaux,
Gants de peau et de filet unis et brodés,
Mitaines, do. do.
Robes toutes faites, manteaux de satin et de velours, mérinos
Pèlerines brodées, cols de mouchoirs.
Batiste unis et brodés, manchettes.
Bonnets du matin et habillés, turbans, coiffure de bals.
Corbeilles en satin, paniers en chenilles pour étrennes, jouets d'enfants et poupées.
Ridicules, bourses, épinglettes, St.-Esprit et un grand assortiment de tous objets convenables pour la toilette des dames. 7 déc—3

Mme. VINCENT a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un assortiment complet de modes élevées, châles, gants, fleurs &c. L'ouverture de son magasin aura lieu mercredi, 9 courant, ses marchandises se recommandent par leur joli choix et à des prix modérés. rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St.-Pierre. 7 déc—4

M. LEFEBURE a l'honneur de prévenir les dames qu'il fera l'ouverture de ses modes, lundi 7 décembre, ainsi qu'un joli choix de marchandises qu'il a reçues par le navire Andelle. Rue Conti no. 49, entre Chartres et Royale. 7 déc—3

MM. BINOCHE FRERES ont l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'ils ont fait l'ouverture de leur magasin lundi dernier, le 30 novembre.

MME. LACAVE & Cie.—A l'honneur d'annoncer aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient d'arriver de Paris avec un assortiment de nouveautés en tout genre: telles que, cols, schals, bonnets, gazes et tuls de Lyon pour robes de bal, coiffures de bal, rubans. En un mot, tout ce qui peut concerner la toilette des Dames. Ayant été contrariée par une longue traversée et se trouvant un grand et beau choix de chapeaux en velours et étoffes pour Dames et enfans. Elle les vendra à 30 pour 0/0 au dessous du cours, elle ouvrira Mercredi prochain 9 courant, son magasin rue Royale, No. 161, à côté du magasin de M. Ducatel. 7 déc—2.

AVIS—J. DUCOURNEAU & Co., rue de Chartres No. 19, ont l'honneur de prévenir leurs pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Andelle et Talahassee, et Havre, leur assortiment de marchandises pour la saison [illegible]: Paletots ouatés, Pardessus, Redingottes, Habits, Manteaux, Cravates, Bretelles, Caleçons tricot et soie, [illegible] J. Ducourneau et confectionné en sa présence. Ils saisissent cette occasion pour renouveler à leurs pratiques qu'ils feront tous leurs efforts pour les satisfaire [illegible] 9 déc—3 J. DUCOURNEAU & Co.

DES propositions pour réparer la maison de résidence située à côté de l'église méthodiste, dans la rue Poydras, laquelle maison a été endommagée par le feu dans l'incendie du 8 courant, seront reçues au bureau de la Compagnie d'Assurance Maritimes et contre les incendies de l'Ouest, jusqu'à jeudi soir, le 10 du courant. 9 déc—3

COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON D'ORLEANS. Nlle. Orléans, 5 décembre 1840. UNE assemblée des actionnaires est convoquée pour samedi, le 19 courant, dans l'office de Jn. M. Nicholson, à la banque de Carrollton, à 4 heures p. m. Par ordre de la direction. 8 déc JN. NICHOLSON, Président.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS. Comité d'arbitres pour novembre 1840. MM. W. C. Mylne, M. Musson, M. Moore, J. A. Merritt, MM. John Martin, E. [illegible], R. K. McMurdo. 14 nov

JOHN L. WHITE, NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, No. 40, rue [illegible], NOUVELLE-ORLEANS. 23 nov—1m

AVIS. LES personnes qui doivent à l'ancienne raison E. Johns & Co, maintenant en liquidation, sont requises de venir régler entre les mains des syndics, dans le courant du présent mois de décembre, pour éviter des poursuites qu'il faudra faire après ce temps expiré. E. JOHNS, J. P. MANOUVRIER. Syndics. 2 déc—12 coin St. Charles et de la Commune.

FIL A REINE FRANÇAIS, QUALITÉ SUPÉRIEURE. LE soussigné vient de recevoir par le navire [illegible], des fils à reine d'une qualité supérieure, qu'il offre à vendre en telles quantités que l'on voudra et aux prix les plus modérés. On trouvera toujours aussi en son magasin, articles de chasse et de pêche, articles de billard, fourbisserie française, ornements maçonniques, &c. &c. P. LEVERRIER, 182, Chartres, entre [illegible] et St. Pierre 9 déc—2

INDIENNE rouge, unie et imprimée; Mousselines de laine, brodées en couleur, rayée [illegible]; Bombazines noir et noir bleu. Schalls mérinos [illegible]; Merinos en pièces; [illegible] Toile de coton, reçu dernièrement, à vendre [illegible] à des conditions accommodantes, par SOURRY D'IVERNOIS, [illegible], rue de Chartres, au 1er. 8 déc

RECEMMENT REÇU ET A VENDRE. UNE paire de beaux chevaux fins de voiture, un cheval excellent trotteur, et une paire de jolis chevaux de barouche, [illegible] une paire de belles mules. On peut examiner ces animaux aux écuries de Stevens, à l'encoignure St. Louis et Bourbon. On les offre à vendre pour du comptant ou en échange de groceries. 9 déc—1

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD & FERNET. [illegible]

IL sera vendu [illegible] mercredi, le 9 courant, à 10 heures, à notre magasin rue de la Commune, No. 56, Une quantité de meubles composés de bois de lits, matelas, tables, sofas, [illegible], miroirs, secrétaires, ustensiles de [illegible] appartenant à une personne [illegible] transportés en magasin pour faciliter la vente. [illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ. Magasin rue de Chartres, No. 107. Raisins et Figues à l'encan. AUJOURD'HUI mercredi, 9 du courant, à midi précis, sur la Levée, entre les deux marchés, il sera vendu sans réserve: 400 jarres raisins frais de Malaga; 200 tambours de figues. Conditions, à la vente. 9 déc

PAR A. FERNANDEZ. Magasin rue de Chartres, No. 107. Fruits de Malaga à l'encan. AUJOURD'HUI mercredi, 9 du courant, il sera vendu à une heure après midi, sur la Levée, entre les deux marchés, débarqués de la barque Everton, venant de Malaga: 50 quarts de baril vin de Colmenar, cerclés en fer; 100 barils indiens do; 200 quarts cerclés en bois do; 200 barils indiens do; 400 caisses raisins muscat [illegible]; 300 demi do do; 300 quart do do; 170 [illegible] do; [illegible]; [illegible] figues, 25 livres chacune; [illegible] citrons; 100 jarres raisins frais, 28 liv. chacune; 100 demi do 13 livres chacune; 100 barillets do 20 do.; 100 douzaines [illegible] en couleur. Conditions, à la vente. 9 déc—1

PAR J. B. BLACHE. IL sera vendu aujourd'hui mercredi, le 9 courant, à 10 heures du matin, dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, 15 paniers [illegible] liqueurs assorties 9 déc

PAR VINCENT & DE FERIET. IL sera vendu, en outre de leur vente par colis, jeudi prochain, à 10 heures, cinq caisses de papier à tapisser français; dix caisses chapeaux de soie français, à enchères françaises. 10 déc—2

PAR VINCENT & DE FERIET. IL sera vendu aujourd'hui, 9 du courant, à 11 heures, à leur magasin d'encan, No. 116, rue de Chartres, une variété de jolis meubles, consistant en armoires, bois de lits, berceuses, bureaux &c. 9 déc—1

PAR ANTHONY FERNANDEZ. Magasin rue de Chartres, No. 107. JEUDI prochain, le 10 courant, à 10 heures a. m. avec l'autorisation de Mr. [illegible], encanteur de chevaux, et par ordre du major Clark, quartier maître de l'armée des Etats Unis, il sera vendu en face de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour le compte du gouvernement des Etats-Unis: DEUX CHEVAUX. Conditions, comptant. 9 déc

ESCLAVES: ESCLAVES. PAR J. A. BEARD & FERNET. IL sera vendu à l'encan, vendredi, le 11 courant, à l'Arcade, [illegible] midi:
JULIA, âgée d'environ 20 ans, bonne couturière, bonne blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie. Conditions, comptant.
CLOEY, âgée de 40 ans, blanchisseuse et repasseuse, bonne cuisinière [illegible] et pleinement garantie. Conditions, comptant.
CHARLES, âgé de 30 ans, bon domestique de maison et garanti. Conditions—[illegible] de crédit, en billets endossés à la satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
JIM, âgé de 20 ans, bon cuisinier et domestique de maison, pleinement garanti. Conditions, comptant.
PEGGY, âgée de 30 ans, bonne cuisinière, domestique [illegible] garantie.
POLLY, âgée de 25 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, [illegible] son enfant âgé de 4 ans. Conditions—[illegible] comptant, la balance à 4 mois [illegible] 9 déc

PAR DUTILLET & GUINAULT. IL sera vendu samedi 11 du courant, à 4 1/2 heures précises, [illegible] l'angle des rues Bourbon et Ste. Anne: Un cabinet de [illegible] parfaitement assorti. [illegible] Conditions comptant. 9 déc

PAR M. [illegible] ARNETT. IL sera vendu à la Bourse de la Cité jeudi le 10 décembre 1840, à midi, la mulâtresse [illegible] âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, et domestique de maison, parlant anglais et français. Conditions: moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en billet endossé à satisfaction avec hypothèque jusqu'au parfait paiement. L'esclave ne sera livrée qu'après l'accomplissement des conditions de la vente. L'acte de vente sera passé pardevant Théo. Seghers Not. Pub. aux frais de l'acquéreur.

PAR P. DU BERTRAND & CO. IL sera vendu samedi le 19 décembre, à midi, à la Bourse St. Louis. Un terrain situé dans la rue Dumaine entre les rues Bourgogne et Rampart mesurant 31 pieds, 11 pouces [illegible] de face à la rue Dumaine sur 47 pieds de profondeur. Deux terrains contigus, situés au faubourg Trémé, face à la rue des Ursulines, entre les rues Johnson et Prieur, mesurant chacun 30 pieds de face [illegible] 131 pieds 2 pouces de profondeur. [illegible] Un terrain situé au faubourg Tremé mesurant 30 pieds [illegible] à la rue St. Philippe [illegible] 117 pieds de profondeur [illegible] Conditions 6, 12 et 18 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Une propriété située au faubourg Washington, mesurant 40 pieds [illegible] pieds de face à la rue St. Ferdinand sur 26 pieds de profondeur et face à la rue Casacalvo, avec laquelle elle forme encoignure [illegible] Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'environ $2000 dans la Banque des Citoyens et la balance à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Louis, nègre créole âgé d'environ 17 ans, cocher. Rachel, négresse âgée d'environ 15 ans, domestique de maison, couturière et gardienne d'enfants. Brigitte, négresse âgée d'environ 44 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse. Conditions: 6 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente par devant F. F. Labarre, aux frais de l'acquéreur. 9 déc—9,14,19.

PAR HEWLETT & CENAS. VENTE D'ESCLAVES ACCLIMATÉS DE PRIX. IL sera vendu, samedi, le 12 courant, à midi, à la Bourse St. Louis: L'ATELIER SUIVANT D'ESCLAVES ACCLIMATÉS.
1. BOB, âgé d'environ 40 ans, charpentier passable et bon nègre de Champ.
2. LUTTA, sa femme, âgée d'environ 37 ans, négresse de champ, et ses deux enfans, l'un âgé de 4 ans et l'autre de 4 mois.
3. POLLY, âgée d'environ 17 ans, négresse de champ, et son enfant de 6 mois.
4. LIZZY, âgée d'environ 16 ans, esclave de champ.
5. SAMPSON, âgé d'environ 25 ans, bûcheron, scieur de long et charretier.
6. LUCINDA, sa femme, âgée d'environ 20 ans, négresse de champ et blanchisseuse.
7. GEORGE, âgé d'environ 25 ans, charretier.
8. RHODA, sa femme, âgée d'environ 20 ans, négresse de champ, et ses deux enfants, l'un de 2 1/2 ans et l'autre de 3 mois.
9. HARRY, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ et conducteur.
10. MATHILDE, sa femme âgée de 30 ans, négresse de champ, cuisinière et bonne domestique de maison, et ses deux enfans, l'un âgé de 10 ans et l'autre d'un an, et bouvier.
11. TOM âgé d'environ 22 ans, nègre de champ et bouvier.
12. MARIA, sa femme, âgée d'environ 25 ans, négresse de champ, et ses deux enfans, l'un âgé de 6 ans et l'autre 3 ans.
13. ELIZA, âgée d'environ 20 ans, négresse de champ.
14. CHARLOTTE, do. do. 16
15. MARTHA, do. do. 16
16. JOE, do. do. 26 nèg. de champ, [illegible]
17. NED, do. do. 25 do.
18. NED Jr. do. do. 22 do.
19. LITTLE GEORGE, do. do. 22 accoutumé au travail d'une presse à coton.
20. HENRY, do. do. 45 nègre de champ affligé de rhumatismes.
21. JIM, do. do. 60 ans, cuisinier américain
22. FRANK, do. do. 24 do. nègre de champ, bon charretier et habitué au travail d'une presse à coton.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, [illegible] Les actes de vente par devant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. N. B. Les esclaves ci-dessus pourront être achetés ensemble ou séparément, à l'amiable, avant samedi, en s'adressant rue des Magasins, No. 160, où les dits esclaves peuvent être examinés. 9 déc

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION! Tous les membres de la compagnie sont invités à se réunir en bourgeois à l'hôtel de Ville, samedi soir 12 du courant, à 6 heures précises, pour affaires importantes. 9 déc—4

JAEGER ACHTUNG!!! DIE Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert sich [illegible] nachsten Donnerstag den 10. Decb. abends halb nach 6 Uhr, auf dem Exercierraale zu einer general Versammlung einzufinden, um zu einer Wahl, der Unteroffizier, und Comité zu schreiten. N. B. Am nachsten Sontag den 13 Decb. soll sich ein jedes Mitglied der Compagnie Morgens 9 Uhr precise in voller Uniform [illegible] auf dem Exercierplatz einfinden, um [illegible] Scheibenschiessen beyzuwohnen. Auf Befehl des Capitains. J. C. WAGNER, Obersergent. W. FURST.

AVIS—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir une pension FRANÇAISE, rue Chartres, No 86, entre Conti et Bienville. Il compte sur son ancienne réputation pour mériter encore la confiance des personnes qui voudront bien lui accorder. 3 déc—4 EMILE PETIT, gérant.

COURS DE DANSE. MR. EUGENE, ex-professeur de danse à Paris, d'où il est récemment arrivé, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette cité. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale, No. 61. Références: MM. [illegible], 51, rue Royale, CHAUCHON & LEROY, vieux Bassin. 30 nov—1m

AMS & BOULIGNY—Marchands de charbon, rue de la Commune entre les rues Tchoupitoulas et Nelle Levée, ont constamment en mains un approvisionnement de Charbon de Cannel et de Pittsburg. Les ordres peuvent être laissés à l'entrepôt, et chez Messrs Bouligny et Gaucheron, rue de la Vieille Levée [illegible] chez Duvivier, Woodlief & Co. rue de Chartres no. 46; chez Alfred Moore, rue Royale no. [illegible], ou chez Benjamin Levy, rue de Chartres. Les ordres qui seront laissés aux adresses ci-dessus seront promptement exécutés. 9 oct

ACADEMIE DE DANSE.

M. J. DEVOTI a l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs de la Nlle-Orléans, qu'il ouvrira ses cours de leçons de Danse dans les premiers jours de novembre prochain, au local ci-dessous indiqué. 30 oct.

AVIS—Nous désirerions trouver à placer [illegible] de commerce ou dans un magasin de détail un jeune homme qui vient d'arriver de France et qui connait parfaitement [illegible] 3 déc—6 J. & L. GARNIER, 163 Royale.

LE soussigné s'étant retiré le 30 novembre dernier de la direction du café et pension de la rue de la Douane, no. 44, annonce que MM. Thompson et Nugent comme ses successeurs, et sollicite pour eux le patronage de tous les amis de sa maison. EDWD. MILFORD. 2 décembre.

Les soussignés, successeurs de M. Edwd. Milford, au café et pension de la rue de la Douane no. 44, annoncent respectueusement à leurs amis et au public qu'ils continueront à tenir toutes les branches de cet établissement, [illegible] continuation du patronage dont a joui jusqu'à présent cet établissement. THOS. W. THOMPSON, RICHD. NUGENT. 4 déc—4

COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON D'ORLEANS. Nlle. Orléans, 4 décembre 1840. UNE assemblée des actionnaires est convoquée pour samedi, le 19 décembre, au bureau de Joshua Baldwin, dans la salle de la municipalité No. 2, à 3 heures P. M. Par ordre de la Direction, 7 déc JNO. NICHOLSON, Président.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD & FERNET. IL sera vendu mercredi, le 9 courant, à [illegible] heures dans la rue de la Commune, [illegible] 107 rouleaux [illegible] Conditions à la vente.

C. M. Jones contre [illegible]. PAR J. A. BEARD & FERNET. IL sera vendu vendredi, le [illegible] courant, à 10 heures, [illegible] en vertu d'un ordre de l'hon. [illegible] Watts, juge de la Cour de Cité [illegible] services d'argent et plaqués, [illegible] &c. Conditions comptant.

Isaac Hart & Co. contre leurs créanciers. PAR J. A. BEARD & FERNET. IL sera vendu à l'encan, le jeudi 31 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, les propriétés suivantes [illegible] Isaac Hart et Co. à leurs créanciers, savoir: [illegible] indivise de l'îlet no. 168, marqué B. sur un plan [illegible] mesurant 300 pieds de face à la rue Troisième, sur 125 de profondeur et faces sur les rues St. Andrew et St. David [illegible] de l'autre moitié de l'îlet marqué A. situé au faubourg Lafayette. Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Acte de vente pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

VENTE DU STEAMER AUGUSTA. J. S. Wood contre J. Jeffries. PAR J. A. BEARD. De la société de J. A. Beard et Fernet, encanteurs, IL sera vendu à l'encan, vendredi le 11 décembre 1840, à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable Watts, juge de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans en date du 2 novembre 1840: Le beau steamer Augusta, avec ses apparaux, sa machine, [illegible] &c. Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois [illegible]

Vente d'Habillements d'hommes. PAR J. A. BEARD & FERNET. IL sera vendu mardi, le 15 décembre, à 10 heures, au No. 26, rue de la Commune, [illegible] complet du magasin d'habillements, abandonné par Mr. W. H. Whitlock, comprenant un fonds complet [illegible] d'habillements à la mode, d'articles de toilette [illegible] Conditions, comptant—Il sera [illegible] et devantures du magasin. 30 nov—4

PAR J. [illegible]. IL sera vendu sans réserve mercredi prochain, le 9 courant, à 10 heures du matin, au magasin de MM. E. Greening & Co., 75, rue des Magasins, pour compte de qui de droit: 15,000 cigares supérieurs de la Havane, de différentes marques. Conditions, à la vente. 9 déc

PAR F. A. GUILLOTE. IL sera vendu vendredi prochain, le 11 courant, à midi, par l'encanteur susdit, pour compte de la succession Adélaïde [illegible], au parc de M. Duperré, [illegible] de la ville. 20 têtes de bêtes à cornes parmi lesquelles se trouvent plusieurs excellentes vaches laitières. Conditions comptant. 9 déc

PAR J. B. BLACHE. EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce, en date du 4 décembre 1840, il sera vendu le lundi, 21 du courant, à 10 heures du matin, au No. 26, rue Conti, une quantité de marchandises assorties, abandonnées à leurs créanciers par Gossip & Co. Conditions comptant. 9 déc

PAR HEWLETT & CENAS. Propriété foncière en état d'améliorations. IL sera vendu jeudi, le 10 courant, à midi, à l'Arcade Banks. UN BEAU LOT DE TERRE. Avec les améliorations, situé dans la seconde municipalité, dans l'îlet borné par les rues St. Jean, [illegible], St. Pierre et Poydras, mesurant 20 pieds de face à la rue St. Jean sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles. Les améliorations et bâtisses consistent en une maison presque neuve, en briques couverte d'ardoises, [illegible] appartements et une galerie, et une cuisine dans la cour. Les banquettes sont faites. [illegible] Conditions—Un quart comptant et la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit en billets [illegible] et endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. [illegible] Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 déc—3

PAR HEWLETT & CENAS. [illegible] IL sera vendu samedi, le 12 janvier 1841, à [illegible] de l'Arcade, rue des Magasins, par ordre des syndics de Hagan, Niles & Co. et de Richard Hagan [illegible] les propriétés [illegible] données par les dits insolvables à leurs créanciers, savoir: Neuf beaux lots de terre situés au faubourg [illegible] bornées par les rues St. Pierre, St. Jean et St. Paul, et désignés par les numéros 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24 [illegible] Les lots no. 16, 17, [illegible] et 20 mesurent 28 pieds 6 pouces de face à la rue Giraud sur une profondeur de 110 pieds. Le lot no. 21 mesure 28 pieds 6 pouces [illegible] Conditions—Les lots no. 16, 17 & 20 seront vendus chacun [illegible] 9 déc—10,12,19 [illegible]

Rum—Rum. PAR J. A. BEARD & FERNET. IL sera vendu mercredi, le 9 courant, à 10 1/2 heures, sur la Levée, à l'extrémité de la rue de la Commune: 100 barils rum [illegible]. Conditions à la vente. 9 déc

VENTE PAR COLIS DE MARCHANDISES SECHES DE BOTTES, SOULIERS ET BROGANS. PAR VINCENT ET DE FERIET. IL sera vendu, jeudi prochain, le 10 courant à 10 heures, à leur salle d'encan rue de Chartres, No. 116, une quantité de marchandises sèches [illegible] de Mérinos, gros de Naples, soieries, bonneteries &c. Aussi—Cinquante caisses bottes, souliers et brodequins. Conditions à la vente. 8 déc

Vente positive et sans réserve d'immeubles. PAR J. A. BEARD & FERNET. IL sera vendu samedi le 19 courant, à midi, à l'Arcade Banks, [illegible] un beau lot de terre formant l'encoignure des rues des Religieuses et de la Course, 2me. municipalité, mesurant 61 pieds de face à la rue des Religieuses sur 128 pieds de profondeur et face à la rue de la Course; [illegible] Conditions—$200 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois [illegible] Les actes de vente passés devant Louis Herman, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 déc

PAR HEWLETT & CENAS. IL sera vendu jeudi, le 10 courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade: Deux beaux lots de terre situés dans la seconde municipalité dans l'îlet borné par les rues du Camp, des Magasins, Girod et Julia, désignés par les nos. 4 et 5, et mesurant chacun 31 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 130 pieds entre lignes parallèles. [illegible] de la seconde municipalité, dans l'îlet de l'église St. Patrick, et immédiatement en face de Hermann's Square; [illegible] Conditions—Un quart comptant, la balance à 12, 18 et 24 mois en billets portant hypothèque spéciale, [illegible] ils porteront intérêt à partir de cette époque, [illegible] jusqu'à leur parfait paiement. 5 déc

VENTE A CRÉDIT DE MARCHANDISES SECHES, D'HABILLEMENTS, DE BOTTES, DE SOULIERS, DE BRODEQUINS & PAR COLIS. LES soussignés offriront en vente, à l'encan, à leur magasin d'entrepôt, rue des Magasins no. 134, lundi, le 21, mardi le 22 et mercredi le 23 décembre prochain, [illegible] A. M. Un assortiment considérable de marchandises sèches, d'habillements de la saison, de bottes, souliers, brodequins et chapeaux, par colis, reçus en consignation, directement des manufacturiers. Conditions, à la vente. ISAAC BRIDGE, 134, Magasins. R. B. SYKES, Encanteur. 27, 28, 30 nov—8, 9, 10, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 déc.

PAR L. A. GARIDEL. JEUDI 17 décembre courant, il sera vendu à midi, à la Bourse St. Louis. Vingt deux lots de terre situés à Longueville, près du Canal Barataria, dans la paroisse de Lafourche Intérieure désignés par les nos 1, 2, 3, 4, 5, 67, 8, 9, 40, 61, 62, 65, 66, 70, 71, 72, 73, 74 et 75, conformément à [illegible] 1836 [illegible] Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Une habitation située dans la paroisse Jefferson, rive droite du Mississipi [illegible] Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de $7,200 [illegible] Les actes de vente seront passés par F. P. Labarre not. pub. aux frais des acquéreurs. 3 déc—14

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'état de la Louisiane, à tous ceux qu'il peut concerner, salut: Attendu que Adélaïde Vivant, f. c. l. [illegible] *Description de la propriété d'après le transfert judiciaire*, savoir: Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, [illegible] dans la rue Dauphine, [illegible] Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce 21 de novembre 1840. W. F. LEWIS, Dép Greffier.

CHAUX, Briques, Sable, Bois de Chauffage, [illegible] constamment en vente, par le soussigné, au Bassin [illegible] CH. [illegible]

VIEUX VERNIS—A vendre par les soussignés, [illegible] TALAMON FRERES, 99, rue Chartres 9 déc—6